

Le nouveau DPE dans les transactions d'habitation



Objectif de la formation :

Intégrer dans le processus de vente ou de location d'un logement d'habitation les nouvelles obligations énergétiques (Loi Climat et Résilience & ses décrets)

Objectifs intermédiaires :

- **Identifier** les nouvelles règles du DPE logement
- **Distinguer et catégoriser** les 7 classifications du DPE logement
- **Projeter** les effets juridiques du classement au DPE sur les projets de location et de vente de logement (calendriers jusqu'en 2034 Métropole et DOM)
- **Maîtriser** les mentions obligatoires DPE dans les annonces immobilières
- **Maîtriser** les mentions obligatoires DPE dans les baux d'habitation principale

Programme

Le nouvelles règles du DPE logement

- Les enjeux de la rénovation énergétique des logements
- Les textes fondateurs et acteurs incontournables
- Le champ d'application, les règles de validité, les règles d'opposabilité

Les nouvelles exigences de performance énergétique minimale pour la location d'un logement décent et pour la fixation du loyer

- Vérifier la validité du DPE
- Identifier et catégoriser le classement du bien
- Contextualiser la demande de vente ou de location du logement, projeter à 10 ans (2034) les nouvelles contraintes de décence énergétique du propriétaire bailleur (« gel » des loyers, niveau de performance énergétique minimale)
- Les mentions obligatoires DPE dans le bail d'habitation principale,
- Les nouveaux pouvoirs du juge pour sanctionner l'obligation de travaux de rénovation énergétique et ses limites

La nouvelle obligation d'audit énergétique dans la vente des logements

- **Les règles de l'audit énergétique, calendrier, la valeur verte à la vente**
- **Maîtriser les mentions obligatoires DPE dans les annonces immobilières**

Exercices et feed-back avec modèles

- Etablir une fiche effets juridiques du classement du logement au DPE jusqu'en 2034, précisant les échéances, pour la location : le gel des loyers, les niveaux de performance énergétique minimale à atteindre, les dates butoirs d'interdiction à la location. , **cas réels étudiés en 2^{ème} classe virtuelle 1h30**
- Insérer dans l'annonce immobilière les mentions obligatoires DPE.
- Rédiger les clauses obligatoires DPE dans le bail d'habitation Décret 18/08/2023

METHODES MOBILISEES :

3 Classes virtuelles durée 3h30 +

Parcours asynchrone de 3h30

Modules e-learning interactifs, quiz, documents PDF de synthèse, vidéos pédagogiques, Etude de cas réels, méthode pédagogie active, interrogative, participative

MODALITES D'EVALUATION :

- Evaluation des acquis en amont et en aval de la formation par quiz + questions interactives permettant d'apprécier le niveau d'atteinte des objectifs au fur et à mesure
- Questionnaire de satisfaction

LIEU DE LA FORMATION :

Parcours 100% à distance sur Plateforme internet avec tutorat tout le long du parcours (tel, mail) dont 3 classes virtuelles

FORMATION LOI ALUR

Carte professionnelle Immobilière
Attestation de réalisation de la formation pour le renouvellement de la carte pro auprès de la CCI

Code 03
Transaction &
DPE

DUREE : 7 heures en parcours à distance étalé sur 7 jours

TARIFS :

Inter : tarif par personnes **279 euros HT/TTC**

Intra : Constitution de groupe 270 euros HT/TTC par personne : Entre 4 et 10 participants

PUBLIC VISE :

Agents immobiliers, négociateurs immobiliers, notaires, tout porteur de projet en immobilier.

PREREQUIS :

Français lu et écrit

PREREQUIS TECHNIQUES

Connexion internet

PC ou smartphone

Ecouteurs, micro

MODALITES ET DELAIS

D'ACCES :

Inscription via un contact avec

le Cabinet STEFI, Stéphanie

Caulier Rabassa, Mail

contact@cabinetstefi.fr ou

téléphonique 06 44 81 32 12

Offre page Linkedl Cabinet

STEFI ou www.cabinetstefi.fr

Planification de l'action de

formation dans un délai de 2

mois à la signature de la

convention ou contrat

Accès personnel avec

identifiants sur Parcooro

ACCESSIBILITE AUX PERSONNES

HANDICAPEES :

En cas de handicap, nous

contacter pour la mise en place

des modalités compensatoires,

le cas échéant

Responsable pédagogique et technique : Stéphanie Caulier Rabassa contact@cabinetstefi.fr 06-44-81-32-12

Formation mise à jour, dernier Décret 18/08/2023 confirmation du calendrier Loi Climat et Résilience – MAJ 30/05/2025